



NOTICE EXPLICATIVE – INFORMATIONS PRATIQUES INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2025/2026

Informations générales

Coordonnées/contacts

Sciences Po Grenoble-UGA
1030 rue des universités
Domaine universitaire
38400 SAINT MARTIN D'HERES
Tramway ligne A, B ou C
<https://www.reso-m.fr>

Téléphone : (+33)04 76 82 60 00
Mail scolarité : contact-inscription@sciencespo-grenoble.fr
Mail accueil de l'établissement : contact@sciencespo-grenoble.fr
Site Internet : <http://www.sciencespo-grenoble.fr>

INFORMATION VIE ASSOCIATIVE

Forum des associations : Un RDV organisé à la rentrée universitaire à ne pas rater également !
Consultez le site Internet de l'établissement pour plus d'informations : <http://www.sciencespo-grenoble.fr/>

INFORMATION SPORT

Forum des sports : Un RDV à ne pas manquer ! Organisé à la rentrée universitaire, il vous permettra de choisir et vous inscrire à une activité sportive, consultez le site Internet de l'établissement pour connaître la date du forum 2025/2026 : <http://www.sciencespo-grenoble.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au **SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) - 151, rue des Universités – 38400 Saint-Martin-d'Hères**

Site WEB <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/>

Accès aux activités notées :

<https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/activites-a-grenoble/activites-notees/liste-des-activites-notees-grenoble/>

Sportif et artiste de haut niveau, étudiants en situation de handicap : plus d'informations sur le site Internet de l'établissement : <https://www.sciencespo-grenoble.fr/vie-etudiante/publics-specifiques-et-amenagements-detudes>

CARTE D'ETUDIANT

A l'issue de votre inscription, une carte d'étudiant vous sera remise, et devra être conservée pendant toute la durée de vos études.

Cette carte intègre divers services (notamment photocopies, emprunts d'ouvrages au centre de documentation de Sciences Po ainsi que dans les autres bibliothèques du campus...).

1^{ère} inscription à Sciences Po Grenoble-UGA, sous 1 à 3 jours vous recevrez vos identifiants de connexion à l'environnement numérique de travail dans deux messages distincts, envoyés à votre adresse électronique personnelle. Ces identifiants vous donneront notamment accès aux outils collaboratifs, ainsi qu'à de nombreuses ressources documentaires accessibles en ligne. Ces identifiants ouvrent également l'accès à votre adresse de messagerie électronique institutionnelle prenom.nom@etu-iepg.fr laquelle sera ensuite la seule utilisée par les personnels administratifs et enseignants pour communiquer avec vous.

En cas de réinscription vos identifiants de l'année précédente restent valides et inchangés.

CHARTRE POUR L'EGALITE, CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Parmi les divers engagements de l'établissement, retrouvez cette Charte sur notre site Internet : <https://www.sciencespo-grenoble.fr/vie-etudiante/la-vie-grenoble#4459>

DROITS D'INSCRIPTION

Les informations sur les tarifs des frais de formation 2025/2026 sont disponibles sur le site Internet de l'établissement :

https://www-lba.sciencespo-grenoble.fr/sites/default/files/2025-06/Tarifs-droits-et-prestations-2024-2025_CA20240312_ANNEXE-1%20%28VF_Approuv%C3%A9e%20au%20CA%29.pdf

Les étudiants relevant du profil formation continue ne sont pas assujettis (non concernés) par la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus).

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

1) BOURSIER EXONERES :

Bourse EIFFEL, Bourse IDEX, Bourse PREPA TALENTS ou Bourse DE LA GRADUATE SCHOOL@UGA :
Fournir le justificatif correspondant.

2) **ETUDIANTS PUPILLE DE LA NATION** : Sur présentation du justificatif officiel les concernant, exonération totale des droits de scolarité Sciences Po Grenoble-UGA pour les étudiants ayant le statut de « pupille de la nation ».

3) **ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP** : Exonération totale des droits de scolarité Sciences Po Grenoble-UGA pour les étudiants ayant une carte d'invalidité de 80 % ou plus, délivrée par la CAF.

4) **LES DEMANDEURS D'ASILE**, bénéficiant de la protection subsidiaire ou ayant le statut de réfugié

AIDES ET AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Réussir ses études et sa vie d'étudiant quand on est confronté à une maladie ou à une situation de handicap, permanent ou temporaire, à la dyslexie etc.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

ETUDES ET EXAMENS

- Durée et déroulement des études : possibilité de disposer d'un aménagement du cursus et de l'emploi du temps
- Aides à la communication : interprétariat LSF, codage LPC etc.
- Accès au contenu des enseignements : prise de notes, transcription Braille, adaptation des ressources et supports
- Accompagnement pédagogique : tutorat et éventuellement travaux dirigés de reprise de cours ou de soutien

MODALITE D'EXAMENS (partiels ou terminaux) Des dispositions réglementaires existent :

- aides : secrétaire etc.
- matériel bureautique
- temps d'épreuve majoré
- Aide matérielle et technique : reprographie, documentation, bilan et préconisations pour l'accès aux outils informatiques

PRENDRE IMPERATIVEMENT CONTACT POUR UN RENDEZ-VOUS AVEC LE CENTRE DE SANTE, LE PLUS TÔT POSSIBLE OU, AU PLUS TARD, DEUX MOIS AU MOINS AVANT LE DEBUT DES EPREUVES.

Il ne pourra être envisagé de dérogation que dans les cas d'urgence exceptionnels. Un médecin habilité formulera un avis sur les dispositions à mettre en œuvre.

VIE QUOTIDIENNE

Une assistante sociale du CROUS est à votre disposition pour vous informer ou vous aider à résoudre les questions concernant : le logement et les appartements adaptés, la restauration, les aides sociales (bourses, aides financières, ...)

⇒ se renseigner auprès du SAH

au SAH

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Chaque étudiant handicapé pourra, s'il le souhaite, choisir un sport en fonction de ses possibilités physiques.

Cette pratique sportive se fera sous forme de loisir ou sous forme d'UE optionnelle (UE, Bonification...) validée dans le cursus. (se renseigner au SAH ou au Bureau des Sports de votre université)

INSERTION SOCIALE ET/OU PROFESSIONNELLE

Un certain nombre d'entreprises et d'associations développent des actions favorisant l'insertion professionnelle des Etudiants Handicapés (se renseigner auprès du SAH) :

- stages en entreprises : durant l'année ou les vacances
- parrainage partenariat
- bourses d'étude et d'équipement...

Des services sont à votre disposition et à même de vous conseiller, de vous informer :

- sur les réseaux utiles,
- sur les outils technologiques de compensation
- sur l'environnement, la législation s'appliquant à l'insertion, l'orientation médicale

ADRESSES UTILES

SAH

Service Accueil Handicap de l'université de Grenoble

Bâtiment Muse
80 allée Ampère
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

Trams B ou C arrêt station « Gabriel Fauré – Muse »

☐ 04 76 74 85 75

Courriel: accueil.sah@univ-grenoble-alpes.fr

Site Web : <http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr>

MDA

Maison Départementale de l'Autonomie

15 avenue Doyen Louis Weil – 38000 Grenoble

Trams A arrêt St Bruno ou B arrêt Palais de justice

☐ 0800 800 083 (gratuit depuis un poste fixe) // 04 38 12 48 48

Courriel: <https://www.isere.fr/mda38/>

Centre de Santé Université Grenoble Alpes

Muse, la maison des services étudiants
80, allée Ampère
38400 Saint-Martin-d'Hères
Trams B ou C arrêt station « Gabriel Fauré – Muse »
☐ 04 76 18 79 79
Site Web: <https://centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr/>

CROUS

Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
Accueil Bourse et Logement
Bâtiment Muse
80 allée Ampère
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères
Trams B ou C arrêt station « Gabriel Fauré – Muse »
☐ 09 72 59 65 38
Site Web: <https://www.crous-grenoble.fr/>

Correspondants handicap étudiant à Sciences Po Grenoble-UGA :

- Caroline BRAY, Vice-Présidente Vie étudiante
- Hayat HNIDA, Directrice de la scolarité

vp-vie-etudiante@iepg.fr
hayat.hnida@iepg.fr

Complément d'information du dossier d'inscription

SECURITE SOCIALE

Tout stagiaire suivant une formation professionnelle est obligatoirement affilié à un régime de Sécurité sociale. Il est de sa responsabilité de vérifier qu'il est bien couvert notamment en cas d'accident au cours de la formation ou d'accident de trajet pour se rendre sur le lieu de la formation. Si le stagiaire ne relève d'aucun régime de protection sociale, il doit effectuer lui-même une demande auprès de la Sécurité sociale la plus proche de son domicile.

Attention ! Il appartient aux étudiants étrangers de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à leur couverture sécurité sociale en tant qu'étudiant pendant leur séjour en France. Ceci réclame également d'entreprendre les démarches administratives nécessaires à cette couverture sociale :

L'ADHESION A UNE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE est laissée à l'appréciation et à la charge des étudiants